



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04.2025

**No 44-2025 – Séance du 5 décembre 2025**

**Réponse à l'interpellation de M. Eric Boraley du 28 octobre 2025 intitulée « Rétribution en vin local pour les dernières séances »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 28 octobre 2025, M. le conseiller communal Eric Boraley a déposé une interpellation intitulée « Rétribution en vin local pour les dernières séances ».

Nous vous informons que la réponse détaillée à cette interpellation sera apportée par le préavis municipal relatif à la rémunération des membres du Conseil communal.

Ce préavis est traditionnellement établi par la Municipalité en début de législature et soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce document cadre et exhaustif traitera l'ensemble des questions relatives aux indemnités et rétributions des membres de l'Organe délibérant pour la période en cours.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 25 novembre 2025

Délégation municipale : M. le syndic

Copie : Bureau du conseil communal